

ÉTUDE

Les archives de source privée et l'archivistique au Québec : acquisition et conservation ; formation et professionnalisation

Diane Baillargeon

LES ARCHIVES PRIVÉES

Au Québec, la *Loi sur les archives* définit les archives publiques comme étant « les archives des organismes publics » et les archives privées comme « les archives autres que publiques ». Cela laisse un champ très vaste à cette dernière catégorie qui englobe les archives des organismes privés à but lucratif ou non lucratif, les archives des communautés religieuses, des paroisses et des diocèses de confession chrétienne comme les archives des autres dénominations religieuses, les archives d'organismes communautaires et d'associations professionnelles, de syndicats, les archives des individus, et aussi les archives non institutionnelles des organismes publics.

Cet article n'a pas la prétention de faire une recension exhaustive de toutes ces archives, de leur histoire, de leurs qualités et intérêt mais de dresser un portrait de la création, de la collecte, de la conservation et de la diffusion des archives privées au Québec. Après avoir identifié les premières sources d'archives privées en Nouvelle-France et brossé un tableau des sociétés historiques et grands collectionneurs qui ont permis de sauvegarder le patrimoine archivistique privé au Québec, nous présenterons le rôle des Archives nationales du Québec dans la constitution des archives privées, tant sur le plan de leur acquisition que par les mesures mises en place pour soutenir le milieu.

Ce portrait posé, nous présenterons les résultats d'une enquête que nous avons menée auprès des principaux services publics ou privés d'archives. Cette enquête originale cherchait à connaître la nature du service ou du centre d'archives, les ressources affectées aux archives privées ainsi que les collections qu'ils conservent.

Délaissant le champ des seules archives privées, nous présenterons ensuite l'évolution de la professionnalisation du milieu et nous décrirons brièvement quelques initiatives particulières. Nous terminerons avec un court bilan de la formation de l'archivistique au Québec depuis les dix dernières années.

Historique et contexte

Les archives sont un matériau forgé au fil des activités quotidiennes d'une personne physique ou morale, « un sous-produit d'une activité passée, devenu matière première de la connaissance d'hier » comme l'écrit si justement Robert Garon dans un billet publié récemment dans la revue *Archives*¹.

Les archives privées au temps de la Nouvelle-France

On peut faire remonter la constitution de fonds d'archives privées à l'exploitation des premières seigneuries, à l'implantation des premiers séminaires et à la constitution ou à l'installation des premières communautés religieuses en Nouvelle-France. Les documents du Séminaire de Québec (1626) et ceux du Séminaire de Saint-Sulpice (1657) à Montréal constituent sûrement les archives privées les plus anciennes qui soient parvenues jusqu'à nous. Leur constitution et leur organisation s'échelonnent sur près de quatre siècles et ces fonds représentent plusieurs centaines de mètres linéaires de documents. L'importance de la mission confiée à ces deux organisations dès les débuts de la Nouvelle-France explique la valeur inestimable de ces fonds d'archives privées pour la connaissance des activités qui se déroulaient aux débuts de la colonie et pour la compréhension de la place qu'a occupée l'Église catholique dans le développement de la société québécoise. Des communautés religieuses de femmes comme les Ursulines de Québec, arrivées en 1639, la Congrégation de Notre-Dame, fondée en 1653 ou celle des Sœurs Grises de Montréal fondée en 1737 nous permettent aussi de remonter au début de l'installation des hommes et des femmes sur le nouveau continent. Qu'il s'agisse de former les jeunes gens à la prêtrise, d'évangéliser et de franciser les « sauvages », d'éduquer les jeunes filles, de soigner les malades ou de gérer la Seigneurie de Montréal, les documents générés au XVII^e et au XVIII^e siècles sont parvenus jusqu'à nous pour éclairer ce passé pas si lointain.

Le régime anglais et la création des sociétés historiques

La Conquête et le Régime anglais viennent bouleverser l'organisation sociale, mais l'Église catholique conserve ses prérogatives et le régime seigneurial perdure jusqu'au milieu du XIX^e siècle permettant aux archives religieuses et seigneuriales de continuer à s'enrichir. Les débuts de l'industrialisation, et l'urbanisation qui en découle, créent un « sentiment de déracinement et l'abandon du mode de vie traditionnel [...] entraînant une conscience accrue du passé et une montée de l'intérêt pour l'histoire et l'archéologie »².

Les sociétés d'histoire voient le jour et se mettent à collectionner des documents glorifiant l'histoire du Canada. La *Literary and Historical Society of Quebec* ouvre le bal en 1824 suivie, en 1858, par la Société historique de Montréal et, en 1862, par la Société numismatique de Montréal qui devient, en 1912, la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal. Ces trois institutions ont en commun la volonté de sensibiliser

la population à l'histoire et au patrimoine et de donner une assise scientifique à la recherche historique. Ces trois organismes rassemblent près de 50 mètres linéaires de documents textuels, dont les plus anciens remontent à 1512³. Dans le but d'acquérir des documents concernant l'histoire du Canada, les sociétés n'hésitent pas à faire transcrire des documents conservés à l'extérieur du Québec lorsqu'elles ne peuvent les acheter. En plus de collectionner des documents d'archives, ces sociétés d'histoire donnent des conférences, publient des recueils de textes, commanditent des recherches ou gèrent un musée. Grâce à elles, des documents historiques seront acquis ou retranscrits permettant ainsi d'avoir accès à des archives de tout genre : actes notariés, documents financiers, cartes et plans, etc.

Les grands collectionneurs

Ces sociétés d'histoire sont fondées par des représentants de la bourgeoisie anglophone et francophone pour qui il est de bon ton de s'intéresser à l'histoire du Canada. Pour certains, comme le juge Louis-François George Baby, l'intérêt n'est pas feint et relève plutôt de la passion. « Ce n'est donc nullement par hasard qu'il figure parmi les fondateurs de la Société historique de Montréal, en 1858, en compagnie d'autres historiens amateurs comme Jacques Viger et l'abbé Hospice-Anthelme Verreau »⁴. Baby est aussi membre de la Société numismatique de Montréal et de la *Literary and Historical Society of Quebec*. En plus d'être le président de la Société numismatique de Montréal de 1904 à son décès en 1906, son amour de l'histoire nationale l'amène à investir une partie de ses ressources personnelles à collectionner des objets, livres et manuscrits anciens qu'il lèguera, à sa mort, à l'Université Laval à Montréal et à la Société numismatique de Montréal. La collection Baby, qui compte plus de 20 000 pièces, demeure à ce jour le fonds d'archives non institutionnel le plus important de l'Université de Montréal. Jacques Viger, premier maire de Montréal et premier président de la Société historique de Montréal et l'abbé Hospice-A. Verreau, titulaire de la chaire d'histoire de l'Université Laval en 1887, membre fondateur de la Société historique de Montréal et de la Société Royale du Canada sont aussi de grands collectionneurs. À sa mort, Viger lègue ses archives à Verreau qui les lèguera à son tour à sa sœur Justine. Celle-ci les cède quelques mois plus tard au Séminaire de Québec⁵.

DES ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC AUX ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Si on peut faire remonter à 1867 les « Archives provinciales » au sein du Secrétariat de la province, il faut attendre 1920 avant qu'un archiviste soit officiellement nommé. À l'arrivée de Pierre-Georges Roy, « l'acquisition d'archives prend [...] une importance nouvelle. Dès 1921-1922, chaque rapport fournit une liste des dons, parfois commentée, décrivant les manuscrits et imprimés nouvellement acquis »⁶ recensant les archives publiques mais aussi les archives privées fraîchement acquises.

Dans son rapport de l'archiviste pour l'année 1924-1925, Pierre-Georges Roy écrit : « Dans un département d'archives on accueille à peu près de tout : manuscrits, livres, brochures, peintures, gravures, photographies, etc., etc. Si ceux qui s'intéressent aux Archives de la province de Québec voulaient bien leur donner ces différents objets

au lieu de les jeter au panier, notre fonds s'augmenterait en quelques années et à peu de frais⁷. Et, en fait, on voit de tout dans la liste des nouvelles acquisitions, pas uniquement des documents d'archives. Dans son premier rapport, outre les archives gouvernementales et judiciaires, nous remarquons un don de la *Canadian Bank of Commerce de Toronto : Letters from the front, being a record of the part played by officers of the bank in the Great war, 1914 –1918; A history of the Canadian Bank of Commerce*, by Victor Ross⁸.

On dénote dans ces recensions annuelles plus de livres que de documents d'archives et il faut attendre 1965 avant qu'on établisse une distinction entre « manuscrits » et « cartes, gravures, monnaie, pièces de musée » et 1970 avant que le terme « fonds d'archives » fasse son apparition. On y lit : « En dépit d'un budget restreint, hélas, les Archives ont continué, au cours de 1969 d'acquérir et de recevoir plusieurs fonds d'archives »⁹. Au fil des ans, nous voyons aussi s'accumuler des transcriptions d'actes et des microfilms pour pallier les lacunes documentaires que le retrait de la France a laissées dans nos archives autant publiques que privées. Les Archives du Québec prenant, dans ce domaine, le relais des sociétés d'histoire, maintiendront, entre 1924 et 1968, un représentant en France « qui travaillera à temps partiel à inventorier ou transcrire des documents intéressant l'histoire du Québec »¹⁰. Les Archives du Québec, devenues en 1970 les Archives nationales du Québec, continuent d'acquérir des archives privées tout comme les sociétés d'histoire dont le nombre s'accroît après la seconde guerre mondiale pour connaître un essor important au début des années 60 dans la foulée de la montée du nationalisme. « Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, quelques autres sociétés d'histoire sont créées dans la foulée des précédentes. Mais c'est durant la période 1960-1990 que nous passons d'une dizaine à plus de 200 sociétés d'histoire à travers le Québec. Ce foisonnement s'explique d'abord par un renouveau du nationalisme québécois et la recherche d'une identité par le biais de l'histoire locale et régionale »¹¹.

Les archives privées et la *Loi sur les archives*

Il faut cependant attendre 1989 pour qu'une véritable politique sur les archives privées voit le jour. Déjà en 1983, la *Loi sur les archives* avait consacré un chapitre aux archives privées et donnait au Ministre des Affaires culturelles la responsabilité de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées. Ce chapitre traite de l'agrément de services privés d'archives, du dépôt d'archives publiques au sein des services agréés d'archives privées et d'accessibilité des archives privées conservées dans les organismes publics. Le cœur du chapitre porte essentiellement sur l'agrément de services d'archives qui partageront, avec les Archives nationales du Québec, la responsabilité de conserver, de traiter et de mettre en valeur les archives privées.

La Politique sur les archives privées

La politique sur les archives privées vise quatre objectifs :

- Favoriser le développement d'une conscience collective accrue à l'égard de ce patrimoine ;
- Assurer la conservation, au Québec, des archives privées significatives et nécessaires à la compréhension de l'histoire ;

- Promouvoir une plus grande utilisation de ces archives en les rendant davantage accessibles;
- Assurer la stabilité et le développement harmonieux des services d'archives à la population dans ce secteur.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement compte sur un réseau de partenaires et espère que ceux-ci « feront un effort significatif pour que soient gardés et connus les documents importants pour la compréhension de l'histoire des administrations et des citoyens »¹². L'esprit de la politique est clair : le gouvernement entend partager la responsabilité de la gestion des archives privées et compte sur les administrations locales et régionales pour supporter le développement des archives privées ; il désire aussi inciter ces administrations à rendre accessibles les archives privées qu'elles pourraient détenir. Il encourage les sociétés d'histoire et les autres services d'archives à acquérir, conserver et diffuser des fonds d'archives privées significatifs pour l'histoire du Québec. Il invite de plus tous les organismes privés producteurs d'archives à conserver eux-mêmes ou à se concerter pour conserver et rendre accessible leur patrimoine archivistique. De son côté, il s'engage à mettre en place un certain nombre d'actions : un programme de sensibilisation à l'importance des archives privées ; la coordination et la concertation régionale qui ont mené à la création de tables de concertation régionale sur lesquelles nous reviendrons plus loin dans cet article ; un programme d'agrément assorti d'un support financier, professionnel et technique ; un support pour l'acquisition ou l'aménagement d'équipements culturels grâce à un programme existant au ministère de la Culture et des Communications et à l'assurance que les Archives nationales continueront d'acquérir des archives privées en partenariat avec le milieu, particulièrement avec le réseau des services agréés d'archives privées.

Malheureusement, comme c'est souvent le cas, ces bonnes intentions ne se sont pas toutes traduites en actions concrètes et même celles posées ont eu des résultats mitigés. Le programme de sensibilisation est jusqu'ici resté plutôt discret pour ne pas dire inexistant ; le programme d'agrément a connu des ratés compte tenu du peu d'argent investi dans le programme et de la lourdeur des obligations des services agréés ; le programme des équipements culturels a été paralysé durant la période de compression budgétaire qui a duré une bonne partie des années 90 et l'acquisition d'archives privées varie dans le réseau des centres des Archives nationales du Québec en fonction des ressources disponibles dans les différentes régions. La création des tables de concertation régionale a permis aux organismes s'intéressant aux archives privées dans les différentes régions de s'organiser et de mettre leurs connaissances et leurs besoins en commun ; mais, si certaines fonctionnent bien, d'autres ne sont maintenues en activité que par l'implication des représentants régionaux des Archives nationales du Québec. Reste le soutien technique et professionnel.

L'agrément des services privés d'archives

Découlant de la *Loi sur les archives* et de la *Politique sur les archives privées*, l'agrément des services privés d'archives est un programme novateur qui veut reconnaître « la compétence de partenaires privilégiés avec lesquels [le gouvernement] s'associe pour assurer la conservation et la diffusion du patrimoine archivistique privé »¹³. Il faut

cependant attendre 1990 pour voir apparaître les premiers services d'archives privées agréés en vertu de ce programme.

Les services agréés d'archives privées

À Montréal, le premier service agréé est le Centre de recherche Lionel-Groulx, officiellement créé en 1976 mais existant en fait depuis que Lionel Groulx avait cédé, à la Fondation qui porte son nom, sa bibliothèque et ses archives personnelles, bientôt augmentées d'archives d'autres « personnalités publiques et d'organismes ou de mouvements ayant gravité autour du chanoine Groulx, particulièrement axés sur le nationalisme canadien-français des années 1920... »¹⁴. À Québec, le ministère de la Culture et des Communications agréé le Musée de la Civilisation qui gère les archives du Musée de l'Amérique française. Le Musée regroupe les archives du Séminaire de Québec qui remontent à sa création au XVII^e siècle et les fonds d'archives non institutionnelles du Musée de la civilisation. D'autres services d'archives privées sont agréés en 1990 dans les différentes régions du Québec : le Musée de la Gaspésie et la Société historique de la Côte-du-Sud pour le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie; la Société historique du Saguenay dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean; la Société d'histoire de Sherbrooke en Estrie et la Société des archives historiques de la région de l'Amiante dans la région de Chaudière-Appalaches et, enfin, la Corporation du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières.

Le nombre de services agréés d'archives privées ne cesse de croître pour atteindre 29 en 2004. Le dernier service d'archives à être agréé est le Centre d'archives régional des Îles, aux Îles-de-la-Madeleine. Les services agréés d'archives privées sont implantés dans toutes les régions du Québec, à l'exception des régions de Laval et des Laurentides. Le réseau des services agréés d'archives privées regroupe des musées, des sociétés d'histoire, de même que certaines corporations fondées expressément pour répondre aux impératifs du programme. Un seul organisme public demandera l'agrément de son service d'archives, soit l'Université Laval qui doit se plier à toutes les exigences du programme sans pouvoir obtenir une aide financière.

L'aide financière aux services agréés d'archives privées

Depuis l'an 2000, les services agréés d'archives privées sont réunis au sein du Regroupement des services agréés d'archives privées, devenu l'interlocuteur privilégié des Archives nationales du Québec. Ce regroupement a été créé dans la foulée de la modification des règles d'attribution de l'aide financière aux services agréés d'archives. Au tournant des années 2000, une insatisfaction certaine était ressentie par les services : le montant de l'aide financière annoncée par le programme pouvait atteindre 50 000\$ mais, dans les faits, l'aide moyenne voisinait les 30 000\$, et les exigences administratives du programme étaient telles que certains services questionnaient l'utilité de leur agrément. Ces exigences ont d'ailleurs été modifiées pour répondre, en partie, à leur demande. Dorénavant, « la subvention de base applicable au fonctionnement peut atteindre 25 000 \$ (15 000 \$ forfaitaires et jusqu'à 10 000 \$ supplémentaires en vertu d'une règle d'appariement avec des organismes du milieu). De plus, le service agréé d'archives privées peut aussi obtenir une subvention applicable à la réalisation du plan d'acquisition, de traitement et de diffusion d'archives qui peut atteindre 25 000 \$ »¹⁵. Le

problème de fond demeure toutefois non résolu : l'aide financière n'atteint jamais les 50 000\$ et, même si l'objectif premier du programme n'était pas d'assurer la stabilité financière des centres agréés, les 10 000 \$ ou 15 000 \$ qui séparent l'aide réellement accordée et celle inscrite dans les normes du programme manquent cruellement aux agréés. La situation financière des centres agréés varie en fonction des régions et du type de services : si certains, fortement soutenus par leur organisme parrain, s'en tirent très bien, d'autres par contre, vivent des périodes difficiles.

Le soutien au traitement et à la mise en valeur des archives privées

En plus de l'aide financière aux services agréés d'archives, le ministère de la Culture et des Communications administre, par l'entremise des Archives nationales du Québec, un programme d'aide financière qui s'adresse aux organismes privés sans but lucratif et aux organismes publics désirant mettre en valeur les archives de nature privée. Le programme a été créé en 1977 et a permis de distribuer près de quatre millions de dollars à une centaine d'organismes. Même si, selon les normes du programme, les organismes peuvent espérer une subvention de 10 000 \$ par projet, dans les faits, ils n'obtiennent, en moyenne, qu'un peu plus de 4 500 \$. Ces projets portent en majorité sur le traitement de fonds d'archives et la production d'instruments de recherche, mais ils peuvent aussi inclure la diffusion d'instruments de recherche ou de documents d'archives ainsi que la production d'études et de recherches en archivistique. En 2003-2004, le nouveau gouvernement libéral a suspendu l'application de ce programme en ne versant pas l'argent nécessaire à l'aide financière. Le milieu archivistique, choqué de cette décision, s'est mobilisé pour faire connaître son insatisfaction au Ministère. Ce mouvement a porté fruit puisqu'au printemps 2004 le moratoire sur le programme a été levé et que les projets retenus au printemps 2003 ont reçu la subvention attendue. Un nouvel appel de projet devrait parvenir sous peu aux services d'archives.

LES SERVICES D'ARCHIVES PRIVÉES ET LES ARCHIVES PRIVÉES DANS LES SERVICES PUBLICS D'ARCHIVES

Lorsqu'on pense aux archives privées au Québec, on a immédiatement en tête un kaléidoscope de services différents les uns des autres. Comment donc les présenter et comment définir le terme même de « service d'archives » ? Un effort de définition et de regroupement a été réalisé par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (O. C. C.). Celui-ci définit les « services ou centres d'archives » comme « des établissements dont l'activité principale consiste à acquérir, traiter, conserver et diffuser des documents inactifs de valeur permanente (archives historiques) et à gérer des documents actifs, semi-actifs »¹⁶. Les « services ou centres d'archives » qui ont fait l'objet de notre enquête répondent à cette définition. L'Observatoire a aussi établi une classification des activités de la culture et a identifié six différents services d'archives : **Culture et société**, s'intéressant aux archives « des entreprises ou organismes à caractère culturel, artistique ou patrimonial » ; **Enseignement et recherche**, services qui acquièrent, traitent et diffusent des archives « des établissements d'enseignement et des centres de recherche » ; **Institutions religieuses**, comprenant les communautés religieuses, les diocèses et les paroisses ; **Santé et services sociaux** ; **Gouvernement et secteur municipal**

regroupant les administrations locales de même que les ministères et les organismes gouvernementaux et finalement, **Finance, économie et travail**¹⁷.

Nous utiliserons ce découpage comme base d'analyse des données colligées lors de notre enquête menée entre les mois de mai et d'octobre 2003. Nous y ajouterons, cependant, une distinction entre « centres ou services **privés** d'archives » et « centres ou services **publics** d'archives » ne retenant, pour ces derniers, que les données concernant l'acquisition, le traitement et la diffusion de leurs archives non institutionnelles.

Un questionnaire a été acheminé par la poste, directement ou via le regroupement ou par courriel aux centres et services d'archives membres du Réseau des archives du Québec, du Regroupement des archivistes religieux, aux membres de tables de concertation régionale, à ceux du Groupe d'archivistes de la région de Montréal, du Regroupement des services d'archives de la région de Québec et de l'Association québécoise pour le patrimoine industriel¹⁸. Certains services d'archives étant membres de plusieurs de ces réseaux, il est difficile de quantifier exactement le nombre de questionnaires envoyés. Au total, cent six (106) questionnaires nous ont été retournés. L'Observatoire de la culture ayant établi à trois cent quatre-vingt-onze (391) le nombre de centres ou services d'archives au Québec, nous nous baserons sur ce nombre pour établir le taux de réponse à 27 %. Le taux réel est probablement plus élevé, puisque tous les centres et services d'archives du gouvernement et du secteur municipal ne possèdent pas d'archives privées.

Regroupés selon la classification établie par l'O. C. C., les questionnaires reçus se partagent comme suit :

Culture et société : 36 centres ou services sur les 106 recensés (34 %)

Enseignement et recherche : 10 centres ou services sur les 56 recensés (17 %)

Institutions religieuses : 45 centres ou services sur les 85 recensés (52 %)

Santé et services sociaux : 1 centre ou service sur les 12 recensés (8 %)

Gouvernement et secteur municipal : 10¹⁹ centres ou services sur les 110 recensés (9 %)

Finance, économie et travail : 4 centres ou services sur les 21 recensés (19 %)

Les centres et services d'archives privées comptent pour 79 des 106 répondants (74,52 %), l'autre groupe étant constitué de centres et de services d'archives publics possédant des archives non institutionnelles soit 27 centres pour 25,48 %. Si on excepte le taux de réponse particulièrement élevé parmi les institutions religieuses et le faible taux du groupe « santé et services sociaux », nous avons un taux moyen de réponse de près de 19,5 % pour les autres catégories, ce qui, à notre avis, est très bon.

Une fois définie la catégorie de centres ou services d'archives, le questionnaire visait à déterminer si le service d'archives privées était ou non agréé par le ministère de la Culture et des Communications. Sur les vingt-neuf services agréés d'archives privées, dix-sept ont répondu au questionnaire, soit 58 %.

L'enquête menée cherchait aussi à identifier les réseaux auxquels appartenait le service ou centre d'archives. Les services pouvant être membres de plusieurs réseaux à la fois, nous nous retrouvons donc avec un nombre de réponses qui dépasse celui des questionnaires reçus.

Réseaux dont les services d'archives sont membres :

Tables de concertation régionale y compris le GARM et le Regroupement des services d'archives de la région de Québec : 51 organismes

Réseau des archives du Québec : 66 organismes

Regroupement des archivistes religieux : 41 organismes

Regroupement des services agréés d'archives privées : 15 organismes

Autres : (Conférence des recteurs et des principaux des universités, Fédération des sociétés d'histoire, Mission patrimoine religieux, Sous-comité en gestion des documents des Commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie)²⁰.

Les questionnaires ayant été envoyés aux membres de ces regroupements, il est normal que le taux d'adhésion soit important. Toutes catégories d'organismes confondues, la palme est remportée par le Réseau des archives du Québec (RAQ) dont 62 % des centres et services sont membres. Si on ne tient compte que des institutions religieuses, on constate que le Regroupement des archivistes religieux (RAR) regroupe 91 % des répondants de cette catégorie, suivi de près par le Regroupement des services agréés d'archives privées dont 88 % des services concernés sont membres. On voit donc que le réseautage est un élément extrêmement important pour les centres et services d'archives.

Archives non institutionnelles dans les centres et services publics d'archives

Pour les organismes publics qui possèdent des archives non institutionnelles et qui ont fait des acquisitions au cours des trois dernières années, le questionnaire permettait de connaître les types de ressources affectées à ces archives. Seuls trois organismes publics ayant répondu au questionnaire ont indiqué ne pas posséder d'archives non institutionnelles. Les données seront donc interprétées à partir des réponses fournies par les vingt-quatre organismes publics ayant fait des acquisitions d'archives privées au cours des trois dernières années.

L'enquête visait à quantifier les ressources humaines, financières et matérielles affectées à la gestion (acquisition, traitement, conservation et diffusion) des archives non institutionnelles dans les centres et services publics d'archives. Pour ce faire, quatre questions étaient posées. Tout d'abord, nous avons voulu connaître la proportion d'archives non institutionnelles conservée par ces centres et services publics d'archives.

Pourcentage des archives non institutionnelles :

0 à 15 % : 11 organismes, 46 %

16 à 30 % : 5 organismes, 21 %

31 à 45 % : 3 organismes, 12,5 %

46 à 60 % : aucun

61 à 75 % : 2 organismes, 8 %

Plus de 75 % : 3 organismes, 12,5 %

Pour presque la moitié des organismes, les archives non institutionnelles de source privée représentent moins de 15 % de leur collection. Cela s'explique facilement,

puisque les centres et services publics d'archives ont comme premier devoir l'acquisition, le traitement et la mise en valeur de leurs fonds d'archives institutionnelles.

Une fois posée la proportion des archives non institutionnelles conservée dans les dépôts, le questionnaire nous permettait de savoir si le taux des ressources humaines, financières et matérielles affectées à ces archives équivalait à la proportion d'archives conservées.

Ressources humaines, financières et matérielles affectées aux archives non institutionnelles

Tableau 1 : Ressources humaines, financières et matérielles affectées aux archives de source privée par les services publics d'archives

% des arch. non inst.	Ressources humaines	Ressources financières	Ressources matérielles
0 à 15 %	11 organismes (46 %)	17 organismes (71 %)	13 organismes (54 %)
16 à 30 %	5 organismes (21 %)	2 organismes (8 %)	6 organismes (25 %)
31 à 45 %	1 organisme (4 %)	1 organisme (4 %)	1 organisme (4 %)
46 à 60 %	2 organismes (8 %)	Aucun organisme	1 organisme (4 %)
61 à 75 %	2 organismes (8 %)	1 organisme (4 %)	1 organisme (4 %)
Plus de 75 %	3 organismes (13 %)	3 organismes (13 %)	2 organismes (9 %)
Total	24 organismes	24 organismes	24 organismes

Les réponses obtenues à ces trois questions confirment la place occupée par les archives de nature privée dans les centres ou services publics d'archives. Dans la très grande majorité des organismes publics, les ressources humaines, matérielles et financières affectées aux archives non institutionnelles représentent moins de 25 % des ressources totales. Ce pourcentage correspond au poids de ces archives qui comptent pour moins de 30 % de la collection dans 67 % des centres ou services publics d'archives, et pour moins de 45 % dans 79,5 % d'entre eux. Le mandat premier de ces organismes étant la gestion de la mémoire institutionnelle, on comprend la part relativement faible des ressources allouées aux archives de source privée. Leur apport est toutefois essentiel à la gestion des archives privées comme les réponses aux autres questions du sondage le prouvent.

En y regardant de plus près, nous pouvons constater que si 71 % des organismes consacrent moins de 15 % de leurs ressources financières aux archives non institutionnelles, cette proportion descend à 54 % dans le cas des ressources matérielles et à 46 % en ce qui concerne les ressources humaines. Peut-on en conclure que la gestion des archives de source privée est moins onéreuse pour les services publics d'archives que celles de leurs archives institutionnelles? Le fait que ces organismes puissent compter sur des apports d'organismes subventionnaires pour le traitement et la mise en valeur de ces fonds explique en grande partie cette distorsion. On peut voir de façon concrète l'impact des programmes d'aide financière sur la gestion de cette catégorie d'archives. De plus, le fait que les services publics d'archives n'acquiescent ces archives qu'une fois que celles-ci ont atteint le stade inactif diminue aussi les coûts liés à leur gestion et à leur conservation.

Par contre, certains organismes, notamment ceux du secteur « enseignement et recherche », affectent plus de 45 % de leurs ressources humaines, financières et matérielles

aux archives d'origine privée. Les organismes des secteurs municipal et gouvernemental se retrouvent, pour leur part, à l'autre bout du spectre.

Quantité d'archives conservées

Nous avons ensuite demandé aux centres et services d'archives de déterminer la quantité d'archives privées conservées au 31 mai 2003, en mètres linéaires pour les archives textuelles et en nombre de pièces pour les documents iconographiques, cartographiques, audiovisuels et informatiques. Les résultats obtenus permettent de dresser le portrait suivant.

Le nombre de réponses obtenues varie selon le type de document. Si quatre-vingt-un centres ou services d'archives ont fourni des données sur la quantité d'archives textuelles conservées, seulement 60 ont répondu à la question concernant les archives iconographiques, 54 ont identifié la quantité d'archives cartographiques qu'ils détiennent, 51 centres ou services ont répondu à la question concernant les archives audiovisuelles et seulement 20 centres ou services ont pu identifier la quantité d'archives informatiques conservées.

Quantité moyenne d'archives conservées par support de conservation

La moyenne d'archives textuelles non institutionnelles conservées toutes catégories d'organismes confondues est de près de 300 mètres linéaires. La différence entre la quantité d'archives textuelles conservée par les services publics et privés s'établit à près de 100 mètres linéaires en faveur des services publics d'archives, soit une différence de plus de 52 %. Le chiffre est éloquent et prouve que le secteur privé a eu recours au soutien du secteur public pour la conservation de ses archives. La présence des centres régionaux des Archives nationales du Québec dans la catégorie des services publics d'archives est d'ailleurs en grande partie responsable de la quantité élevée d'archives textuelles de source privée conservée dans les organismes publics.

La situation s'inverse dans le cas des archives iconographiques et cartographiques. Si les services publics d'archives possèdent une moyenne de 37 000 pièces d'archives iconographiques de source privée, les services privés d'archives en conservent près du double, soit plus de 72 000. La différence est encore plus marquée dans le cas des archives cartographiques : 25 000 pièces en moyenne pour les services privés d'archives pour moins de 10 000 pièces dans les services publics. La présence de services d'archives privées qui se spécialisent dans la conservation d'archives architecturales ou photographiques explique ce phénomène. La concentration d'un très grand nombre de pièces d'archives iconographiques ou cartographiques dans un seul milieu peut cependant fausser la réalité. Car mis à part ces services spécialisés, les centres privés d'archives conservent relativement peu d'archives iconographiques et très peu de documents cartographiques.

Le rapport Arpin avait souligné des lacunes dans la conservation de certains types d'archives comme les archives sonores²¹. Les résultats du sondage concernant la quantité d'archives audiovisuelles conservées, tant par le secteur public que par le secteur privé, viennent confirmer ce triste constat, à tout le moins en ce qui concerne

leur acquisition. Les équipements requis pour leur conservation et leur diffusion, de même que les mesures nécessaires pour leur préservation ou leur restauration constituent probablement un frein à la gestion de ce type d'archives.

Les archives informatiques sont pratiquement absentes des services d'archives. On peut présumer que cela découle de la faiblesse des infrastructures mises en place pour les acquérir, les rendre accessibles et en garantir l'intégrité, la lisibilité et l'intelligibilité. Faute de pouvoir les gérer efficacement, les services d'archives préfèrent ne pas en acquérir. Cette situation n'est pas sans soulever certaines inquiétudes pour la constitution de ce patrimoine en émergence. Comment pourrions-nous avoir accès à cette partie de notre héritage patrimonial si les services d'archives d'aujourd'hui n'ont pas les moyens d'en assurer la pérennité? La question soulevée par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (C.R.S.H.) qui a formé, en 2000, un groupe de travail composé de chercheurs et d'archivistes afin d'évaluer les besoins d'archivage des données, montre toute la difficulté liée à la gestion de ce type de document. Quatre ans plus tard trois pistes de solutions ont été avancées mais aucune décision n'a encore été prise, laissant à chaque milieu le soin de trouver les accommodements nécessaires²². Les archives numériques existent pourtant déjà, particulièrement dans les universités et les centres de recherches, mais elles ne sont pas encore prises en charge par les services d'archives.

Tableau 2 : Quantité moyenne d'archives non institutionnelles conservées par type de support

	Services publics et privés d'archives	Services publics d'archives	Services privés d'archives
Archives textuelles	297,97 m.l.	390,1 m.l.	204,46 m. l.
Archives iconographiques	220 046 pièces	37 429 pièces	72 689 pièces
Archives cartographiques	30 616 pièces	9 987 pièces	24 881 pièces
Archives audiovisuelles	1 850 pièces	1 140 pièces	986 pièces
Archives informatiques	57 pièces	6 pièces	18 pièces

Quantité moyenne d'archives conservées par catégorie d'organismes

Après avoir examiné la situation de façon globale, regardons comment sont distribuées, par grandes catégories d'organismes, les quantités moyennes d'archives conservées.

Les centres et services d'archives « Culture et société » regroupent à la fois les musées, dont le Musée de la civilisation, les sociétés d'histoire, les centres agréés d'archives privées, les centres régionaux des Archives nationales du Québec et la Bibliothèque nationale du Québec. On ne se surprendra donc pas de voir les quantités importantes d'archives privées que ces services conservent sur tous les supports, mais particulièrement en ce qui concerne les archives iconographiques et, dans une moindre mesure, les archives cartographiques.

Tableau 3 : Quantité moyenne d'archives conservées par catégorie d'organismes et support de documents

	Culture et société	Enseignement et recherche	Santé	Institutions religieuses	Gouvernement et secteur municipal	Économie et finance
Archives textuelles	290,16 m.l.	446,43 m.l.	10 m.l.	140,48 m. l.	297,20 m. l.	132 m.l.
Archives iconographiques	490 243 pièces	26 400 pièces	–	15 043 pièces	16 698 pièces	6 542 pièces
Archives cartographiques	68 115 pièces	542 pièces	–	267 pièces	365 pièces	33 337 pièces
Archives audio-visuelles	1 062 pièces	999 pièces	–	2 047pièces	3 368 pièces	650 pièces
Archives informatiques	42 pièces	63 pièces	–	76 pièces	6 pièces	1 050 pièces

C'est la présence des universités ayant une longue tradition d'acquisition d'archives de source privée dans le secteur « Enseignement et recherche » qui explique, en grande partie, que ce soit dans ce secteur que l'on retrouve la masse de documents textuels la plus considérable et la deuxième plus importante collection de documents iconographiques avec 26 400 pièces.

Les institutions religieuses regroupent les archives des communautés religieuses et des diocèses. Les archives y sont surtout textuelles, iconographiques et audiovisuelles. L'importance de cette dernière catégorie peut étonner. La présence, au sein de l'échantillon, d'un service conservant à lui seul 30 000 documents audiovisuels explique ce phénomène. Si on exclut ce service, la moyenne tombe à 776 documents.

Dans la section « Gouvernement et secteur municipal », la quantité moyenne d'archives conservées par les services d'archives municipaux est sans commune mesure avec celle conservée par les services relevant d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental. En effet, à l'exception de la Bibliothèque nationale du Québec et des Archives nationales du Québec qui sont comptabilisées dans le secteur « Culture et société », peu d'organismes gouvernementaux possèdent des archives de source privée.

C'est pourtant dans cette catégorie que nous retrouvons la troisième plus importante collection de documents iconographiques avec près de 17 000 pièces. Cette quantité imposante d'archives iconographiques est surtout le fait de quelques grands services municipaux d'archives qui, à eux seuls, conservent plus de 50 000 pièces.

Un seul organisme du secteur « Santé et services sociaux » a répondu au questionnaire : il est donc difficile de tirer des conclusions. On peut cependant expliquer ce faible taux de réponse par le fait que l'Observatoire de la culture n'avait lui-même recensé que 12 services ou centre d'archives dans ce secteur. Le réseau de la santé et des services sociaux ayant été longtemps géré par des communautés religieuses qui ont conservé les archives d'origine privée lors la prise en charge du réseau par l'État à la fin des années 60, explique sans doute la faiblesse des archives privées dans ce secteur d'activité. Une autre explication vient de la difficulté, pour les établissements qui souffrent d'un manque chronique de financement pour accomplir leur mission première, d'affecter des ressources pour la gestion des archives non institutionnelles.

Dans le cas du secteur « Finances, économie et travail », quatre services ont complété le questionnaire mais seulement trois ont fourni des données quantitatives sur les archives conservées, dont un organisme qui, à lui seul, conserve 100 000 documents cartographiques. Ce faible taux de réponse limite l'analyse que nous pouvons faire des résultats obtenus, sauf pour constater l'importance des archives non textuelles dans le corpus.

Quantité d'archives acquises pour tous les centres et services d'archives (pour les 3 dernières années)

Nous avons également voulu savoir si les services d'archives continuaient d'augmenter leur collection, en acquérant régulièrement des archives non institutionnelles.

Tableau 4 : Quantité d'archives acquises au cours des trois dernières années

	Tous les services d'archives	Services privés d'archives	Services publics d'archives
Moins de 1 m.l.	20 organismes (25 %)	14 organismes (26 %)	6 organismes (24 %)
De 1 à 5 m.l.	18 organismes (23 %)	17 organismes (31 %)	1 organisme (4 %)
De 6 à 10 m.l.	13 organismes (16 %)	11 organismes (20 %)	2 organismes (8 %)
De 11 à 15 m.l.	5 organismes (6 %)	1 organisme (2 %)	4 organismes (16 %)
De 16 à 20 m.l.	2 organismes (3 %)	1 organisme (2 %)	1 organisme (4 %)
Plus de 20 m.l.	21 organismes (27 %)	10 organismes (19 %)	11 organismes (44 %)
Total	79 organismes	54 organismes	25 organismes

Sur les 106 organismes ayant répondu au questionnaire, 79 seulement ont indiqué les quantités acquises au cours de la période identifiée. De ce nombre, nous retrouvons une proportion équivalente de centres ou services d'archives ayant acquis moins d'un mètre linéaire (20 organismes) et de centres et services d'archives en ayant acquis plus de 20 mètres linéaires d'archives (21 organismes). Si nous ajoutons, aux 20 centres ou services d'archives qui ont acquis moins de 1 mètre linéaire d'archives, les 18 centres qui en ont acquis moins de 5 mètres, nous constatons que 47 % des centres et services d'archives ont acquis moins de 5 mètres linéaires de documents en trois ans.

**Tableau 5 : Quantité moyenne d'archives acquises
au cours des trois dernières années par catégorie d'organismes**

	Culture et société	Enseignement et recherche	Institutions religieuses	Santé	Gouvernement et secteur municipal	Économie et finance
Moins de 1 m.l.	3 organismes (13 %)	Aucun organisme	12 organismes (35 %)	1 organisme (100 %)	4 organismes (45 %)	Aucun organisme
De 1 à 5 m. l.	3 organismes (13 %)	1 organisme (11 %)	14 organismes (41 %)	Aucun organisme	Aucun organisme	Aucun organisme
De 6 à 10 m.l.	7 organismes (29 %)	Aucun organisme	5 organismes (15 %)	Aucun organisme	1 organisme (11 %)	Aucun organisme
De 11 à 15 m.l.	2 organismes (8 %)	2 organismes (22 %)	Aucun organisme	Aucun organisme	1 organisme (11 %)	Aucun organisme
De 16 à 20 m.l.	1 organisme (4 %)	1 organisme (11 %)	Aucun organisme	Aucun organisme	Aucun organisme	Aucun organisme
Plus de 20 m.l.	8 organismes (33 %)	5 organismes (56 %)	3 organismes (9 %)	Aucun organisme	3 organismes (33 %)	2 organismes (100 %)
Total	24 organismes	9 organismes	34 organismes	1 organisme	9 organismes	2 organismes

Peut-on établir un parallèle entre les quantités moyennes d'archives non institutionnelles conservées et les quantités d'archives acquises au cours des trois dernières années? Après analyse des données recueillies, nous pouvons répondre par l'affirmative à cette question. Les secteurs d'activités qui conservent le plus de documents sont aussi ceux qui continuent d'en acquérir le plus. Par exemple, sur les 10 organismes du secteur « Enseignement et recherche » qui ont répondu au questionnaire, 9 ont fourni des informations sur les quantités d'archives conservées et acquises. Or c'est dans leur rang que l'on retrouve les quantités moyennes d'archives textuelles les plus importantes : 56 % d'entre eux ont acquis plus de 20 mètres linéaires d'archives au cours des trois dernières années. Seul le secteur « Économie et finance » affiche une proportion supérieure avec ses deux organismes qui ont tous deux acquis plus de 20 mètres linéaires d'archives. Il est vrai que le nombre d'organismes en cause rend difficile l'extrapolation des résultats à l'ensemble du secteur d'activités. À l'opposé, c'est au sein des institutions religieuses que l'on conserve et qu'on acquiert le moins d'archives non institutionnelles.

Il n'y a là rien de très étonnant. L'abondance amène l'abondance. Plus un service possède d'archives, plus celui-ci est structuré et connu des donateurs, plus ces derniers lui offrent de nouveaux documents. Sans compter que les ressources sont plus importantes dans les services qui conservent le plus d'archives, même si elles ne sont pas nécessairement suffisantes pour répondre à tous les besoins.

Politique d'acquisition

Les services qui acquièrent des archives d'origine privée devraient être dotés d'une politique d'acquisition. Est-ce que cette hypothèse se vérifie?

Au total, 86 organismes ont répondu à la question concernant l'élaboration d'une politique d'acquisition. Les réponses fournies montrent que le nombre d'organismes ayant une politique d'acquisition (44) est à peine plus important que celui des organismes qui n'ont pas jugé utile de rédiger une telle politique (42).

Tableau 6 : Présence d'une politique d'acquisition

Politique d'acquisition	Tous les services d'archives	Services privés d'archives	Services publics d'archives
Oui	44 organismes (51 %)	24 organismes (40 %)	20 organismes (77 %)
Non	42 organismes (49 %)	36 organismes (60 %)	6 organismes (23 %)
Total	86	60	26

Si on prend pour acquis que les centres ou services d'archives n'ayant pas répondu à cette question doivent être nombreux à ne pas avoir de politique d'acquisition, on peut en conclure que son taux de pénétration est encore relativement faible.

Si au total les centres ou services d'archives n'ayant pas de politique d'acquisition sont presque aussi nombreux que ceux qui se sont dotés d'une telle politique, il en est tout autrement lorsque nous limitons notre étude aux seuls centres ou services publics d'archives. Dans leur cas, la très grande majorité, soit près de 80 %, dispose d'une telle politique. La proportion s'inverse dans les centres ou services privés d'archives dont seulement 40 % possèdent une politique d'acquisition.

Tableau 7 : Politique d'acquisition selon la catégorie d'organismes

Politique d'acquisition	Culture et société	Enseignement et recherche	Institutions religieuses	Santé	Gouvernement et secteur municipal	Économie et finance
Oui	18 64 %	9 100 %	8 22 %	0	6 60 %	1 50 %
Non	10 36 %	0	28 78 %	1 100 %	4 40 %	1 50 %
Total	28	9	36	1	10	2

En matière d'adoption de politique d'acquisition, la situation des centres et services d'archives varie en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent. Ceux qui font partie de la catégorie « Culture et société » sont nombreux à posséder une politique d'acquisition, probablement à cause du nombre important de centres d'archives des Archives nationales du Québec et de services agréés d'archives privées que l'on retrouve dans leur rang.

Il n'est pas étonnant non plus de constater que les services d'archives faisant partie de la catégorie « Enseignement et recherche » qui ont répondu à cette question disposent tous d'une politique d'acquisition, puisque cette catégorie regroupe des organismes qui peuvent compter sur des services d'archives bien structurés comme les universités qui représentent 7 des 9 répondants de cette catégorie.

C'est au sein de la catégorie « Institutions religieuses » que l'on retrouve le moins de politiques d'acquisition. Ces services, qui recueillent surtout les archives de leur communauté et de leurs membres, jugent peu utile de se doter d'une politique d'acquisition.

Les centres et services d'archives du secteur « Gouvernement et municipalité » possèdent en grande majorité une politique d'acquisition. Du côté des centres et services d'archives « Finances, économie et travail », deux organismes sur quatre ont répondu à cette question. Un organisme possède une politique d'acquisition et l'autre pas.

Champs d'acquisition

Si 51 % des centres et services d'archives possèdent une politique d'acquisition, quelle est la proportion de ces politiques qui déterminent des champs d'acquisition?

Tableau 8 : Indication des champs d'acquisition dans les politiques d'acquisition pour tous les centres et services d'archives

Champs d'acquisition	Tous les services d'archives	Services privés d'archives	Services publics d'archives
Oui	95 %	88 %	100 %
Non	5 %	12 %	0 %

Il n'est pas très surprenant de constater que, toutes catégories de centres et services d'archives confondues, la presque totalité des politiques d'acquisition déterminent des champs d'acquisition privilégiés. C'est le cas de la totalité des services ou centres d'archives liés à des organismes publics et de 88 % des centres ou services privés d'archives. À l'intérieur de cette dernière catégorie, c'est dans les centres ou services d'archives liés à des institutions religieuses que les politiques d'acquisition définissent le moins les champs d'acquisition malgré que ce taux atteigne 78 %.

Tableau 9 : Indication des champs d'acquisition dans la politique d'acquisition selon la catégorie d'organismes

Champ d'acquisition	Culture et société	Enseignement et recherche	Institutions religieuses	Santé	Gouvernement et secteur municipal	Économie et finance
Oui	94 %	100 %	78 %	N.A.	100 %	100 %
Non	6 %	0 %	22 %	N.A.	0 %	0 %

Champs d'acquisition

La grande majorité des champs d'acquisition cités par les centres et services d'archives est en lien direct avec la mission de l'organisme parrain ou spécifie une région dans le cas d'un centre d'archives régional, comme certains services agréés d'archives privées et des sociétés d'histoire. Les institutions religieuses collectionnent des fonds non institutionnels qui sont liés directement à leur communauté, aux œuvres que celles-ci ont soutenues ou aux personnes qui les ont fait vivre. Les établissements d'enseignement et de recherche acquièrent en priorité des archives de leurs professeurs, administrateurs, les syndicats de leurs employés ainsi que les associations de leurs étudiants. Ils ont aussi des champs d'acquisition thématiques comme la musique et les sciences pour l'Université de Montréal, les archives littéraires pour l'Université de Sherbrooke et le domaine agricole et forestier pour l'Université du Québec à Rimouski. Les sociétés d'histoire engrangent

des archives qui touchent le territoire qu'elles couvrent. Les musées qui ont un service d'archives sont intéressés par les archives qui leur permettent de mettre en valeur leur mission. Rien là que de très normal, mais le fait de poser par écrit ces principes démontre le degré d'organisation du milieu archivistique et le partage, au sein ou non d'un mécanisme de concertation régionale, des champs d'acquisition. Les ressources sont rares et les organismes se doivent de bien choisir les fonds à acquérir.

D'ailleurs, lorsqu'on demande aux centres et services d'archives d'identifier leurs fonds non institutionnels les plus importants, soit par la taille ou par la fréquence de consultation, les réponses obtenues démontrent l'adéquation entre la mission de l'organisme et le choix posé par les archivistes. Quelques centres et services d'archives se sont ainsi pliés à l'exercice de choisir les fonds les plus importants de leur collection.

La Section des archives de la Ville de Montréal a choisi le fonds Jean Drapeau parce qu'il est le maire qui a le plus marqué l'histoire de l'administration municipale, le fonds du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal, formation politique qui a succédé à Jean Drapeau et qui est le seul parti politique municipal à avoir cédé ses archives et le fonds Olivar Asselin pour sa valeur d'information et de témoignage incomparable sur un très large éventail de sujets.

Le Centre de recherche Lionel-Groulx identifie, en premier lieu, le fonds de son fondateur comme le plus important de sa collection : il est à la fois le plus volumineux et le plus consulté. Le fonds Familles Laurendeau et Perreault suit de près en matière de fréquence d'utilisation et de quantité d'archives. Il renseigne les chercheurs sur la vie privée d'un grand nationaliste et l'un des plus grands intellectuels québécois, André Laurendeau. Le troisième fonds cité est le fonds Jean Éthier-Blais qui, curieusement, est fermé à la consultation jusqu'en 2005. La place du créateur dans la vie littéraire québécoise, ses affinités intellectuelles avec Lionel Groulx, son goût pour le nationalisme canadien-français qui forme la base des champs d'acquisition du Centre de recherche, la quantité de documents et l'intégrité du fonds en font cependant un choix incontournable pour les archivistes du Centre de recherche.

Le Musée McCord a sélectionné le fonds de la famille McCord autant pour les dimensions du fonds que pour la variété des sujets abordés, le rôle de la famille McCord dans l'histoire montréalaise, de même que pour sa fréquence de consultation. Le deuxième fonds cité est celui du Montreal Hunt Club, pour sa taille, la période couverte, la fréquence de consultation et l'originalité de son sujet. Dans l'instrument de recherche rattaché à ce fonds, l'archiviste François Cartier écrit : « ... it is the fascinating story of a long succession of prominent Montrealers, political, military and economic, who have been highly representative of the age in which they lived... ».

Pour sa part, le Bureau des archives de l'Université de Sherbrooke se tourne vers le Fonds Jean-Charles Harvey, auteur, journaliste, conférencier et pamphlétaire impliqué dans la vie littéraire, intellectuelle et politique du Québec; le fonds Anne Hébert, qui n'a pas besoin de présentation, et le fonds des éditions de l'Hexagone, maison d'édition importante fondée par Gaston Miron en 1953.

Nous pourrions poursuivre l'énumération, les collègues ayant été nombreux à répondre à cette question mais l'idée était plutôt de voir le lien entre les champs d'acquisition des centres et services d'archives et les fonds les plus importants de certaines collections.

Il nous a semblé intéressant d'examiner les champs d'acquisition tels qu'ils ont été mentionnés par les organismes, en opérant certains regroupements pour éviter la redondance.

Tableau 10 : Champs d'acquisition

Champ d'acquisition général	Champs d'acquisition spécifiques	Nombre d'occurrences
Collections		
	Collection du musée	1
Géographique	Activités industrielles et commerciales de la région	3
	Associations ou groupements ou personnalités locales	2
	Organisations anglophones de la région	1
	Organismes communautaires locaux	4
	Ville, MRC ou région	1
Liens avec l'institution	Administrateurs	1
	Associations étudiantes	1
	Chercheurs	2
	Diplômés	1
	Entreprises et ses filiales	1
	Employés	3
	Enseignants	1
	Établissements fondés par la communauté religieuse	2
	Étudiants	1
	Œuvres de la congrégation	2
	Hauts fonctionnaires	1
	Membres de la communauté religieuse	5
	Prêtres	1
	Professeurs	3
	Programmes académiques	1
	Syndicats associés à l'organisme	4
	Vie de la congrégation	10
Support		
	Archives photographiques	2
	Cartes	1
Thèmes		
	Administration publique	1
	Agriculture	4
	Aménagement du territoire	2
	Archives paroissiales	1
	Artistes et artisans	2
	Associations patronales	1
	Beaux-arts et arts visuels	2
	Colonisations française et britannique	1

Tableau 10 : Champs d'acquisition

Champ d'acquisition général	Champs d'acquisition spécifiques	Nombre d'occurrences
	Communication	3
	Corporations professionnelles	3
	Domaine littéraire : littérature de langue française et anglaise, maisons d'édition, écrivains	7
	Électricité	1
	Entreprises	1
	Environnement	1
	Expédition-exploration	1
	Familles	3
	Femmes et groupements féminins	1
	Foresterie	4
	Histoire canadienne, histoire d'une localité ou d'une ville	4
	Industrie et commerce	6
	Journalisme	2
	Métiers traditionnels	1
	Milieu des affaires et coopération	3
	Minorités et communautés ethniques	3
	Musique en général et jazz en particulier	3
	Navigation, construction navale et entreprises maritimes	2
	Organismes communautaires, groupes de pression, mouvements populaires et sociaux	6
	Personnalités, partis politiques et personnel politique	16
	Peuplement du territoire, organisation économique et sociale	2
	Premières Nations	2
	Récits de voyage	1
	Religion	3
	Sciences	2
	Sciences de la santé	1
	Sciences humaines	1
	Sociétés historiques	1
	Sociétés savantes	1
	Sports et loisirs	1
	Studio de photographies	1
	Théâtre	1
	Tourisme	1
	Transport	1
	Vie syndicale et ouvrière	4

La liste des thématiques est longue et une simple énumération ne permet pas de savoir si cet éventail recouvre bien la spécificité de la société québécoise. Avant de répondre à cette question, il s'agit d'abord de bien définir le concept. En quoi consiste cette spécificité? Il est peu de la définir par la langue et la culture française même si ces deux éléments en constituent les fondements historiques. De façon intuitive, nous

pouvons définir le Québec d'aujourd'hui comme une société pluraliste, urbaine, dans laquelle le poids des régions-ressources est important même si cette importance a tendance à décliner. Elle est également nord-américaine, non protectionniste, attachée à ses institutions locales et communautaires comme à sa culture et à ses artistes, affichant un libéralisme social co-existant avec un certain conservatisme économique. Héritier d'une histoire dans laquelle l'Église a joué un rôle important, tant au niveau de l'éducation que des services de santé et des services sociaux, mais où la pratique religieuse est en perte de vitesse, le Québec reste tout de même attaché aux valeurs de solidarité communautaire. C'est une société où les femmes ont pris leur place sur la scène publique mais dans laquelle il reste encore des zones d'iniquités, bref une société complexe et difficile à résumer en quelques lignes.

Est-ce que les champs d'acquisition reflètent bien cette réalité ou existe-t-il une fracture entre ce que nous sommes devenus et ce que nous collectionnons? L'acquisition des archives privées reposant sur une évaluation de la valeur de ce qui est offert, les centres et services d'archives collectionnent-ils aujourd'hui des documents qui permettront aux chercheurs de demain de bien saisir ce que nous sommes où avons-nous trop tendance à privilégier une image surannée du Québec?

Il serait fastidieux de commenter chaque champ d'acquisition, mais nous ne pouvons passer sous silence la très grande place faite aux archives politiques. Privilégie-t-on trop la place du politique comme témoin de l'histoire? Compte tenu que la politique est encore trop souvent une affaire d'hommes dans laquelle les femmes et les membres des communautés culturelles sont absents, n'y a-t-il pas là un risque de distorsion?

La faiblesse du domaine artistique étonne aussi : seulement deux centres d'archives se préoccupent d'acquérir des archives concernant les artistes, un seul des archives de théâtre ; deux s'intéressent aux beaux-arts et aux arts visuels. La musique, avec trois organismes, fait à peine meilleure figure. Le domaine littéraire, avec sept centres d'archives, représente la forme artistique la plus représentée. L'ensemble du territoire est loin d'être couvert au complet puisqu'on constate que le seul centre s'intéressant au théâtre est situé dans la région de Trois-Rivières, alors que le théâtre est ancré dans toutes les régions du Québec et que la plupart des grandes compagnies logent à Montréal ou à Québec.

L'agriculture, la navigation et la foresterie sont aussi présentes comme champs d'acquisition, en particulier dans les régions-ressources. Représentants d'une longue tradition, ils ont leur place dans nos centres d'archives pour témoigner de leur présence continue dans le développement de notre société. Les débats entourant l'agriculture biologique, les aliments transgéniques, la coupe à blanc et les problèmes liés à l'épuisement des ressources halieutiques confirment l'importance que ces secteurs continuent de représenter pour la société québécoise.

Le milieu communautaire (groupe de pression, mouvements sociaux, organisation communautaire) constitue un secteur qu'il faut documenter, compte tenu de son rôle dans l'économie sociale. C'est souvent sous son impulsion que se vivent les changements les plus importants. Il n'y a qu'à penser à l'initiative de la Clinique populaire de Pointe-Saint-Charles qui est à l'origine du réseau des CLSC ou des cuisines communautaires qui font tache d'huile, pour saisir le dynamisme de ces organismes. Présents partout sur le territoire du Québec, souvent plus représentatifs du milieu que

la classe politique, il revient aux centres d'archives de faire en sorte de les rejoindre afin que leurs archives ne se perdent pas et que la mémoire de leurs actions soit transmise aux générations futures.

Le bilan des champs d'acquisition est donc mitigé. Certains secteurs sont peut-être surreprésentés par rapport à d'autres qu'il faudrait mieux couvrir.

INITIATIVES PARTICULIÈRES

Plusieurs initiatives particulières ont été prises par les centres d'archives et le milieu professionnel pour présenter et mettre en valeur les archives de certains secteurs d'activités moins présents parmi les centres et services d'archives organisés.

Ainsi, la ville de Québec a produit, en 1991, un *Guide des archives commerciales de Québec* qui identifie 18 fonds d'archives de commerces importants de la ville de Québec qui ont en commun d'être en exercice depuis au moins cinquante ans et, dans certains cas, depuis plus de 100 ans. « On y retrouve des magasins d'alimentation et de fourrures, des fleuristes de même que des quincailleries. En somme, ils représentent un éventail complet des activités commerciales d'un milieu urbain qui a évolué avec le temps »²³. Le guide, écrit par Marie-Josée Courchesne, Monique Deschênes et Christian Duquette, identifie le contenu et l'intérêt du fonds de même que le lieu de conservation et le nom de la personne à contacter pour le consulter.

Toujours en 1991, l'Association des archivistes du Québec produit un premier guide de gestion des archives courantes à l'intention des associations et autres organismes de même nature. Élaboré par Denis Casault et Michel Lévesque, le *Guide de classification et de classement des documents des associations et autres organismes de même nature*, est une heureuse initiative qui se veut à la fois une contribution des archivistes à la communauté, un outil de gestion pour les petits organismes et un outil pédagogique pour les enseignants. En 1996, le *Calendrier de conservation pour associations et autres organismes de même nature* vient rejoindre le *Guide de classification et de classement* qui est réédité en 1997.

En mai 1995, l'Association québécoise pour le patrimoine industriel (AQPI) produit un guide des archives industrielles, *Les archives industrielles au Québec : un guide sommaire*. Se voulant un instrument de recherche thématique pour les chercheurs intéressés aux archives industrielles, le guide a été réalisé à partir d'un questionnaire envoyé à 486 détenteurs d'archives, compagnies productrices ou centres d'archives ayant fait l'acquisition de fonds d'archives de l'industrie. Projet ambitieux à la base, le taux de réponse très bas – seulement 4 % des questionnaires ont été retournés – n'a pas empêché l'AQPI de mener à bien son guide qui présente plus de 110 fonds d'archives classés selon la Classification des activités économiques du Québec. En 2000, l'Association des archivistes du Québec revient avec un guide de classification des archives personnelles rédigé par Gilles Héon. *Comment classer vos archives personnelles et familiales. Vos papiers : supports et témoins de la vie quotidienne* s'adresse à la clientèle « grand public » et cherche à la fois à augmenter la notoriété des professionnels de l'archivistique et à répondre à une préoccupation universelle : le classement et le repérage de ses documents personnels. Le guide a donné lieu à des activités de formation qui ont permis de rejoindre

des personnes intéressées à aller plus loin dans l'application du guide, particulièrement des membres de Société d'histoire et de généalogie.

Une autre initiative de nature similaire a permis la production de deux guides thématiques, soit le *Guide des archives des organismes interculturels du Québec*²⁴ et le *Guide des archives des organismes ethnoculturels du Québec*²⁵. Parrainés par l'Institut interculturel de Montréal et rédigés par Marie-Josée Courchesne en 1996 et 1997, ces deux guides permettent de connaître les lieux de conservation de quelques dizaines de fonds d'archives provenant des organismes inter ou ethnoculturels. Souvent peu ou pas organisées, ces archives seraient restées inconnues sans ces publications qui leur donnent un second souffle et la chance d'être exploitées en les faisant connaître de ceux et celles qui s'intéressent à ces groupes qui ont fait du Québec une société ouverte sur le monde.

Plus récemment, soit à l'automne 2003, le Réseau des archives du Québec publiait le *Guide de gestion des archives d'entreprises*. Ce guide, réalisé par André Gareau de l'Université du Québec à Montréal et préfacé par Françoise Bertrand, présidente de la Fédération des chambres de commerce du Québec, se veut un outil complet de gestion des archives courantes, intermédiaires et historiques d'une entreprise. Il propose des outils de gestion tels des politiques et procédures, un plan de classification et un calendrier de conservation.

Toutes ces initiatives ont permis de faire connaître les archives, l'archivistique et les archivistes dans des milieux qui ne sont pas ceux parmi lesquels nous retrouvons, majoritairement, les professionnels de l'archivistique. Tous ces guides constituent à la fois des instruments de pénétration de la profession dans les activités courantes et des instruments de travail professionnels mis à la disposition de la communauté. À ce double titre, nous devons saluer ces initiatives.

La mise en valeur des archives privées et publiques passe aussi par la diffusion des documents et des instruments de recherche. La pénétration des outils informatiques comme Internet ou les bases de données relationnelles amènent les archives au bout des doigts. L'opportunité a été saisie et le Conseil canadien des archives a mis sur pied le projet du *Réseau canadien d'information archivistique*, rebaptisé *Archives Canada*, qui permet la mise en ligne de descriptions archivistiques et d'instruments de recherche de même que la numérisation de documents. Le Réseau des archives du Québec a développé une passerelle québécoise vers ce réseau canadien. Le programme, qui a connu et connaît toujours des problèmes de financement sérieux, a néanmoins permis la mise en ligne de plusieurs centaines de descriptions au niveau du fonds qui sont accessibles directement à tous les internautes. Le volet numérisation du programme a favorisé la production d'expositions virtuelles ou la numérisation de fonds entiers, autres moyens de diffusion des archives. D'autres expositions virtuelles ont été réalisées, sans l'aide du programme, comme l'exposition virtuelle sur la « Petite faculté de luxe », qui met en vedette la faculté des sciences de l'Université de Montréal, ou l'exposition organisée conjointement par la Ville de Montréal et les Archives nationales du Canada sur l'Expo 67. En ce sens, on peut dire que les nouvelles technologies de l'information et des communications ont véritablement démocratisé l'accès aux archives et facilité un premier contact entre le chercheur et l'objet de sa recherche.

LA PROFESSIONNALISATION DE L'ARCHIVISTIQUE

Longtemps considérée comme une science auxiliaire de l'histoire, l'archivistique s'est développée au cours des quarante dernières années en tant que discipline enseignée aux trois cycles universitaires, dotée de normes et de procédures spécifiques. Comment cette professionnalisation s'est-elle développée, quels ont été les jalons de son évolution et à partir de quand pouvons-nous parler de véritable profession? Louise Gagnon-Arguin développe ce thème dans son livre *L'archivistique, son histoire, ses acteurs depuis 1960* publié aux Presses de l'Université du Québec en 1992. Nous ne reprendrons pas ici les thèmes présentés dans ce volume tiré de sa thèse de doctorat. Rappelons cependant que le contexte social, économique et culturel, la création de l'Association des archivistes du Québec (AAQ), la régionalisation des Archives nationales du Québec et l'adoption de la *Loi sur les archives* peuvent avoir contribué de manière significative à la professionnalisation de l'archivistique.

Louise Gagnon-Arguin rappelle les principales caractéristiques professionnelles de l'archivistique : l'exercice à temps plein d'activités spécialisées²⁶, la présence d'une association regroupant les archivistes qui fournit, outre un lieu d'échange sur les préoccupations communes, des publications spécialisées et des activités de perfectionnement et la formation universitaire de la discipline²⁷. On peut ajouter à cette liste, qui reprend les critères de Harold L. Wilesky²⁸, la création d'un vocabulaire commun et la normalisation des pratiques. S'il lui manque la reconnaissance légale pour être une véritable « profession » au sens du Code des professions, les archivistes, eux, se considèrent comme de véritables professionnels et se comportent comme tels. L'adoption, en 1992, d'un code de déontologie est une autre manifestation de ce désir de professionnalisation de leur discipline. Parallèlement la normalisation s'est développée, d'abord par la production des *Normes et procédures archivistiques*, en 1992, et par l'adoption des *Règles pour la description des documents d'archives* qui seront à l'origine de la création de la norme internationale ISAD-G.

Le regroupement des individus exerçant le même type d'activités au sein de l'Association des archivistes du Québec en 1967 marque le départ d'une longue marche vers la reconnaissance professionnelle. La création de l'AAQ témoigne aussi de la perception des archivistes d'alors de constituer un groupe de professionnels ayant en commun l'exercice d'une discipline qui leur est propre et de créer un lieu identitaire qui leur fournira à la fois la formation et un lieu d'échange nécessaire à leur épanouissement professionnel.

Ce premier regroupement sera suivi de plusieurs autres (tels le Regroupement des archivistes religieux, le Réseau des archives du Québec, le Groupe des archivistes de la région de Montréal, le Regroupement des services d'archives de la région de Québec et autres tables de concertation et, finalement, le Regroupement des services agréés d'archives privées), si bien que certains se questionnent aujourd'hui sur la prolifération de regroupements qui peut mener à un éparpillement des énergies plutôt qu'à la mise en commun des ressources. Tous ces regroupements ont leur vocation, leur mission et une raison d'être qui leur est propre. Créant un milieu vivant et dynamique, la multiplication des lieux d'échange a aussi comme corollaire un certain essoufflement dont le symptôme le plus important est la difficulté de trouver une relève pour la direction de tous ces regroupements.

En plus de ces rassemblements d'individus ou de centres ou de services d'archives, plusieurs archivistes sont membres de groupes apparentés comme la Fédération des sociétés d'histoire, l'Institut d'histoire de l'Amérique française, la Mission patrimoine religieux, le Forum québécois pour le patrimoine, l'Observatoire sur la culture, la Fédération québécoise des sociétés de généalogie, l'Association québécoise pour le patrimoine industriel, l'Association pour l'accès et la protection de l'information, etc. Ce foisonnement montre bien l'interrelation entre le milieu archivistique, le patrimoine, l'histoire, la généalogie et la gestion de l'information, chacun participant, à sa manière, à la création, à la préservation et à la diffusion du patrimoine documentaire du Québec.

LA FORMATION EN ARCHIVISTIQUE

Selon Wilensky, le développement de la formation universitaire constitue un des éléments les plus importants de la professionnalisation d'une discipline. Le processus de professionnalisation de l'archivistique au Québec ne fait pas exception. Hélène Bernier, dans son excellent article sur la formation en archivistique au Québec²⁹, dresse un bilan de la formation depuis le moment où les archivistes apprenaient leur métier dans les milieux de travail, lors des congrès de l'Association of American Archivists ou dans le *Manuel d'archivistique*, jusqu'à la création des programmes universitaires de premier et de deuxième cycles.

Depuis la publication de cet article, en 1992, ces programmes de formation ont été modifiés et d'autres se sont ajoutés. Du côté universitaire, des changements importants sont apparus dans toutes les institutions et dans tous les programmes existants. De plus, de nouveaux programmes ont été créés. L'Université Laval a développé un microprogramme de 15 crédits en gestion des documents administratifs s'adressant à des personnes déjà sur le marché du travail et qui vise surtout le perfectionnement du personnel administratif. Au programme de maîtrise en histoire avec option archivistique s'est ajouté, à compter de septembre 2003, un Baccalauréat intégré en sciences historiques et études patrimoniales qui « vise à offrir une formation générale dans le champ historique tout en favorisant des « spécialisations multidisciplinaires » dans le champ patrimonial »³⁰. S'articulant autour de l'axe patrimonial, ce programme de formation allie « les apports de l'histoire, l'archéologie, l'archivistique, l'ethnologie, l'histoire de l'art, la muséologie, à la fois dans la diachronie et dans la synchronie »³¹.

En plus de procéder à deux réformes du certificat en archivistique, l'une en 1993 et l'autre en 2002, et à une modification du programme de maîtrise en 1997, l'Université de Montréal a implanté, en 2000, un programme de certificat en gestion de l'information numérique. La gestion de l'information numérique est vue comme « une séquence logique de processus qui vont de la création ou de l'aide à la création de l'information traitable par ordinateur à son organisation (structuration, représentation, indexation, ajout de valeur, métadonnées), sa préservation (conservation, élagage), recherche (navigation, moteurs de recherche) et à sa diffusion (individuelle : courriel ; organisationnelle : intranets, extranets). À ces fonctions s'ajoutent la connaissance des sources et ressources d'information numériques dans le monde, de même qu'une bonne vue d'ensemble du contexte dans lequel cette question est réalisée »³². La dernière révision du programme de certificat en archivistique est arrimée à ce deuxième certificat, de manière

à permettre à un étudiant de poursuivre les deux programmes de façon cohérente. Même si un étudiant peut s'inscrire à un seul certificat, celui qui choisirait de suivre les deux programmes bénéficierait d'un avantage intéressant dans les environnements mixtes que sont les administrations modernes où se côtoient à la fois les documents analogiques et numériques. Les deux certificats peuvent être liés à un troisième certificat en vue de l'obtention d'un baccalauréat. L'Université de Montréal dispense aussi un programme de doctorat en sciences de l'information incluant l'archivistique. Une première doctorante a obtenu son Ph. D. à l'automne 2003.

L'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) a aussi procédé à une révision de son programme en 1999. L'Université en a profité pour modifier la structure du programme en ramenant à cinq le nombre de cours obligatoires. À l'UQAC, l'apprentissage est caractérisé par un arrimage, à l'intérieur même des cours, entre théorie et pratique. Des cours en muséologie, en histoire locale et en informatique appliquée, de même qu'un cours sur les bases de données et l'introduction au multimédia sont aussi offerts comme cours complémentaires.

À l'Université du Québec à Montréal, la modification la plus importante depuis 1992 a été la création d'un programme de mineure en gestion des documents et des archives qui s'est ajouté au programme de certificat. « La Mineure en gestion des documents et des archives convient à l'étudiant qui veut intégrer ce cheminement à un programme de baccalauréat en histoire »³³. Le programme de certificat permet d'insérer ce programme dans un Baccalauréat ès art ou en administration des affaires par cumul de certificats.

On voit que, mise à part l'Université du Québec à Chicoutimi, les différentes universités cherchent toutes à intégrer leur formation de niveau certificat dans un programme plus large qui débouche sur un diplôme de baccalauréat. À ce niveau, l'Université Laval a une longueur d'avance avec son nouveau programme de baccalauréat intégré en sciences historiques.

Au niveau collégial, une réforme majeure a eu lieu en 1996-1997 visant à déterminer un corpus de compétences qui devaient être transmises à tous les étudiants, indépendamment du programme particulier offert par le Cégep. Dans le cadre du diplôme d'études collégiales en techniques de la documentation, chaque compétence déterminée doit être intégrée dans le programme et être atteinte dans un environnement analogique ou numérique, que ce soit pour les documents d'archives ou de bibliothèques. De ce fait, l'enseignement dans le domaine de la gestion des documents et des archives est dispensé non plus uniquement dans des cours offerts spécifiquement pour cette discipline, mais aussi à travers d'autres cours axés sur une compétence particulière, les archives étant vues comme un vecteur de la compétence et non plus comme la compétence elle-même. Ainsi, la formation sur la préservation et la conservation des archives est abordée dans un cours plus large qui porte sur la « Protection, le rangement et la conservation des documents » et l'aspect diffusion est abordé dans un cours sur la « Promotion et l'animation ». Au Cégep de Trois-Rivières, il reste toutefois trois cours spécifiquement dédiés à l'archivistique : le cours « Gestion des documents et des archives », un cours de 60 heures dans lequel les étudiants apprennent à connaître ce qu'est un système de GDA et à utiliser des outils déjà implantés; un cours « Archivistique » de 75 heures qui intègre le traitement des archives historiques et les règles pour la description des

documents d'archives; et un troisième cours « Outils de gestion des documents » de 45 heures dans lequel les étudiants doivent produire des outils de gestion : plan de classification et calendrier de conservation³⁴.

CONCLUSION

Nous espérons que ce bref tour d'horizon vous aura amené à mieux connaître les principaux centres et services d'archives possédant des archives de nature privée, le réseau qui s'est tissé autour de ces institutions et les ressources dont elles disposent. L'environnement législatif créé par la *Loi sur les archives* en 1983 a, bien sûr, donné un caractère distinctif aux centres et services d'archives québécois, que ce soit par les obligations qui leur sont faites, les politiques qui en circonscrivent le développement ou le soutien qu'ils reçoivent, ou ne reçoivent plus, du gouvernement du Québec.

Le développement de la profession et de la formation a aussi été coloré par cet environnement législatif, que l'on pense aux programmes de formation de niveau certifié qui ont vu le jour après l'adoption de la *Loi sur les archives* et qui ne possèdent toujours pas d'équivalent ailleurs au Canada. Ces programmes, créés pour répondre à un besoin criant de formation, ont continué d'évoluer, chaque institution d'enseignement se dotant de programmes originaux qui peuvent répondre à des besoins différents tout en offrant un corpus de base similaire.

En archivistique comme ailleurs, le Québec se distingue donc tant par l'environnement et le milieu archivistique que par les programmes mis en place pour soutenir les centres et services d'archives. L'implication des membres de la communauté archivistique demeure le meilleur gage de cette évolution et de ce développement.

Diane Baillargeon Adjointe au directeur. Division des archives,
Université de Montréal

NOTES

1. GARON, Robert. 2003. « Archives, bibliothèque et cybergouvernement ». *Archives* 34, 3 : 98.
2. KIRKMAN, Valérie E. et Hervé GAGNON. 2001. *Louis-François-George Baby : Un bourgeois canadien-français du 19^e siècle (1832-1906)*, Collection patrimoine, Sherbrooke, Les Éditions G.G.C. ltée, page 75.
3. Collection Literary and Historical Society of Quebec. – 1631-1882. – 2.52. m. de documents textuels. – 266 cartes.
Fonds de la Société historique de Montréal. – 1512-2000. – 33,17 mètres linéaires de documents textuels.
Fonds Société d'archéologie et de numismatique de Montréal. – 1712-1875. – 14,19 mètres de documents textuels.
4. KIRKMAN et GAGNON : 77.
5. Fonds Viger-Verreau 1612-1901. – 12,12 m. de documents textuels. – environ 150 plans.
6. DEMERS, Jean-Maurice. 1992. « Les archives du gouvernement du Québec de 1886 à 1990. Le point de vue officiel des rapports annuels ». *Archives* 24, 1-2 : 49.
7. *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1924-1925*, Ls-A. Proulx, Imprimeur de Sa Majesté le Roi, 1925 : xii.
8. *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1920-1921*, Ls-A. Proulx, Imprimeur de Sa Majesté le Roi, 1921 : 412.
9. QUÉBEC, MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES. 1970. *Rapport des Archives*

- du Québec 1969 (Tome 47)*, Québec, Roch Lefebvre, Éditeur officiel du Québec : xi.
10. DEMERS, Jean-Maurice, : 62.
 11. BEAUDOIN, Marc. 1992. « Les sociétés d'histoire au Québec. Pionnières de la conservation et de la diffusion des archives privées ». *Archives* 24, 1-2 : 308.
 12. *Politique sur les archives privées*. Page consultée le 25 novembre 2003. Adresse URL : <http://www.anq.gouv.qc.ca/conseil/loiprives.htm>.
 13. Services aux organismes privés. Page consultée le 29 décembre 2003. Adresse URL : <http://www.anq.gouv.qc.ca/conseil/prives.htm>.
 14. LÉVEILLÉ, Marie, *Petite histoire d'un dépôt d'archives*. Page consultée le 25 novembre 2003. Adresse URL : <http://www.sdm.qc.ca/crlg/histarch.html>.
 15. Soutien aux archives privées (aide financière aux services agréés). Page consultée le 29 décembre 2003. Adresse URL : <http://www.anq.gouv.qc.ca/conseil/programme.htm>.
 16. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Novembre 2003. *Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec 2004*, Québec : 43.
 17. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2003. *Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec 2004*, Québec : 43-46.
 18. Nous remercions les responsables de ces regroupements de nous avoir fourni les informations et incité leurs membres à répondre au questionnaire.
 19. Le Musée de la civilisation, la Bibliothèque nationale du Québec et les centres régionaux des Archives nationales du Québec ont été comptabilisés dans la section Culture et société.
 20. L'adhésion à l'Association des archivistes du Québec n'a pas été prise en compte puisqu'il s'agit d'un regroupement d'individus et non de centres ou de services d'archives.
 21. Le rapport Arpin, *Notre patrimoine, un présent du passé*, souligne « ... l'état pour le moins négligé dans lequel se trouveraient les divers fonds d'archives sonores, dont on dit qu'ils sont éparpillés, gardés dans des conditions peu propices à leur conservation, qu'ils se perdent parfois faute de responsables et de moyens. » 137.
 22. Les solutions avancées par le rapport sont les suivantes :
 - a) La création d'un réseau national d'archives de données de recherche au sein d'un organisme spécifiquement constitué en vertu d'une loi, et comprenant une installation centralisée de conservation et des accès décentralisés dans les divers instituts de recherche ;
 - b) La création d'un réseau national d'archives de données de recherche placé sous la responsabilité du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada dont la conservation serait, comme dans la première hypothèse, centralisée et l'accessibilité décentralisée ;
 - c) La création d'un organisme de service spécial au sein des Archives nationales du Canada.
 23. VILLE DE QUÉBEC. 1991. *Guide des archives commerciales de Québec, Québec*. 155 pages.
 24. INSTITUT INTERCULTUREL DE MONTRÉAL. 1996. *Guide des archives des organismes interculturels du Québec*. 139 p.
 25. INSTITUT INTERCULTUREL DE MONTRÉAL. 1997. *Guide des archives des organismes ethnoculturels du Québec*. 86 p.
 26. J'ajouterais à ces facteurs le fait que la gestion des archives se fasse de plus en plus par du personnel rémunéré.
 27. GAGNON-ARGUIN, Louise. 1992. *L'archivistique, son histoire, ses acteurs depuis 1960*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 229 pages.
 28. WILENSKY, Harold L. « The Professionalization of Everyone ». *American Journal of Sociology* 70 : 145-146.
 29. BERNIER, Hélène. 1992. La formation en archivistique au Québec. *Archives* 24, 1-2 : 89 à 111.
 30. Tiré d'un courriel reçu de Martine Cardin le 18 août 2003.
 31. CARDIN, Martine.
 32. Tiré du document de présentation du programme de certificat en gestion de

- l'information numérique à la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal.
33. UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL. 1998. *Mineure ou certificat en gestion des documents et des archives*, UQAM.
34. Tiré d'un courriel reçu de Nicole Malo le 26 août 2003. Adresse URL : mailto : nicole.malo@cegeptr.qc.ca.

BIBLIOGRAPHIE

- ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC. Page consultée le 25 novembre 2003. *Politique sur les archives privées*. [En ligne]. Adresse URL : <http://www.anq.gouv.qc.ca/conseil/loiprives.htm>.
- ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC. Page consultée le 29 décembre 2003. *Service aux organismes privés*. [En ligne]. Adresse URL : <http://www.anq.gouv.qc.ca/conseil/prives.htm>.
- ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC. Page consultée le 29 décembre 2003. *Soutien aux archives privées (aide financière aux services agréés)*. [En ligne]. Adresse URL : <http://www.anq.gouv.qc.ca/conseil/programme.htm>.
- BEAUDOIN, Marc. 1992. Les sociétés d'histoire au Québec. Pionnières de la conservation et de la diffusion des archives privées. *Archives* 24, 1-2 : 305-316.
- BERNIER, HÉLÈNE. 1992. La formation en archivistique au Québec. *Archives* 24, 1-2 : 89-111.
- CONSEIL DE RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES. Page consultée le 7 février 2003. *Consultation sur les archives nationales de données. Infrastructure pour l'archivage et l'accessibilité des données de recherche du Canada. Rapport final présenté par le groupe de travail – Consultation sur les archives nationales de données (CAND) au Conseil de recherche en sciences humaines du Canada et à l'Archiviste national du Canada*. [En ligne]. Adresse URL : http://www.sshrc.ca/web/whatsnew/initiatives/data_archives_f.asp.
- DEMERS, Jean-Maurice. 1992. Les archives du gouvernement du Québec de 1886 à 1990. Le point de vue officiel des rapports annuels. *Archives* 24, 1-2 : 47-64.
- GAGNON-ARGUIN, Louise. 1992. *L'archivistique, son histoire, ses acteurs depuis 1960*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- GARON, Robert. 2003. Archives, bibliothèque et cybergouvernement. *Archives* 34, 3 : 89-105.
- GRUPE CONSEIL SUR LA POLITIQUE DU PATRIMOINE CULTUREL. 2000. *Notre patrimoine, un présent du passé. Proposition présentée à madame Agnès Maltais Ministre de la Culture et des Communications du Québec par le Groupe-conseil sous la présidence de monsieur Roland Arpin*.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2003. *Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec 2004*.
- INSTITUT INTERCULTUREL DE MONTRÉAL. 1996. *Guide des archives des organismes interculturels du Québec*. Montréal, IIM.

- INSTITUT INTERCULTUREL DE MONTRÉAL. 1997. *Guide des archives des organismes ethnoculturels du Québec*. Montréal, IIM.
- KIRKMAN, Valérie E. et Hervé GAGNON. 2001. *Louis-François-George Baby : Un bourgeois canadien-français du 19^e siècle (1832-1906)*. Sherbrooke, Les Éditions G.G.C. ltée.
- LÉVEILLÉ, Marie. Page consultée le 25 novembre 2003. *Petite histoire d'un dépôt d'archives*. [En ligne]. Adresse URL : <http://www.sdm.qc.ca/crlg/histarch.htm>.
- QUÉBEC, Ministère des Affaires culturelles. 1970. *Rapport des Archives du Québec 1969 (Tome 47)*. Québec, Roch Lefebvre, Éditeur officiel du Québec.
- QUÉBEC, Secrétariat de la Province, 1921. *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1920-1921*, Ls-A. Proulx, Imprimeur de Sa Majesté le Roi.
- QUÉBEC, Secrétariat de la Province. 1925. *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1924- 1925*, Ls-A. Proulx, Imprimeur de Sa Majesté le Roi.
- QUÉBEC, Ville de Québec. 1991. *Guide des archives commerciales de Québec*. Québec, Ville de Québec.